

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2015

PROCÈS-VERBAL

Séance du 17 décembre 2015

Membres :

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le 9 décembre deux mille quinze, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, M. Madi BOINA BOINA, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR.

Étaient absents représentés :

M. Michel LE THOMAS	donne pouvoir à	M. Olivier MATHIS
Mme Nabila AKKOUCHE	donne pouvoir à	M. Lamine SAÏDANE
Mme Nicole RIOU	donne pouvoir à	Mme Najia AMZAL
Mme Françoise ABDERIDE	donne pouvoir à	Mme Karina KELLNER
M. Erol ERSAN	donne pouvoir à	M. Jean-Claude DE SOUZA
M. Mathieu DEFREL	donne pouvoir à	Mme Zaïha NEDJAR
Mme Favella HIMEUR	donne pouvoir à	Mme Farida AOUDIA-AMMI
Mme Najewa HAMMANI	donne pouvoir à	M. François VIGNERON
Mme Marie-Claude GOUREAU	donne pouvoir à	Mme Fatima DRIDER
Mme Sylvie Jeannot	donne pouvoir à	M. Julien MUGERIN

Étaient absents :

M. Khader ABDELLALI, Mme Nadia ZEHOU

Se sont absentés en cours de séance :

Mme Karina KELLNER (affaires 6,7,8 et 9)

Secrétaire de séance : M. Abdelfattah MESSOUSSI

Monsieur le Maire propose de désigner le secrétaire de séance. En l'absence de Françoise ABDERIDE et conformément à l'ordre défini par le tableau du Conseil municipal, il s'agit de Nadia ZEHOU. En l'absence de Mme Nadia ZEHOU, il convient de désigner Monsieur Abdelfattah MESSOUSSI.

Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

DÉSIGNE Monsieur Abdelfattah MESSOUSSI, Conseiller municipal délégué, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 novembre 2015

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 novembre 2015.

Affaire n° 3 - Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire souhaite annoncer une très bonne nouvelle, il rappelle que la commune de Stains avait entamé une négociation relative à la gestion de sa dette : un important réaménagement de la dette a été obtenu grâce à l'aide du fonds de soutien. La municipalité économisera ainsi près de 6 M€, paiera moins d'intérêt et bénéficiera d'un taux fixe pour rembourser les sommes restantes. Suite à cette négociation et à ce réaménagement de la dette, la municipalité abandonne les contentieux en cours. À noter que le contentieux n'aurait été possible qu'avec d'autres municipalités afin de mener une action collective. Monsieur le Maire indique que la négociation et le réaménagement de la dette ont dépassé les attentes de la municipalité. Cela constitue un point positif pour le budget de la Ville, pour les Stanois et pour l'avenir. Au nom de la municipalité, Monsieur le Maire remercie les

services de la Ville, notamment les directions des finances et des affaires générales dont les cadres ont suivi le dossier avec beaucoup d'engagement et ont souvent rencontré les différentes parties.

Jean-Claude DE SOUZA s'enquiert du taux fixe qui a été négocié.

Monsieur le Maire répond que le taux fixe a été fixé à 3,25 % et qu'il faut le mettre en regard de l'importance de la somme qui était négociée.

Jean-Claude DE SOUZA fait part de son étonnement devant l'importance de ce taux.

Monsieur le Maire laisse Olivier MATHIS répondre, et il le félicite d'abord : en tant qu'adjoint aux finances, il a suivi de près ce dossier.

Olivier MATHIS indique que le taux de 3,25 % peut sembler élevé, mais rappelle qu'il comprend les intérêts que la Ville devait rembourser sur les emprunts précédents.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'un ensemble.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions prises sur la base de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire, figurant sur la liste annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire déplore que l'opposition se soit abstenue puisque la renégociation est une excellente nouvelle pour la Ville. Toutefois, il respecte son choix.

Julien MUGERIN précise que le compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire contient d'autres points que cette renégociation.

Affaire n° 4a - Désignation du représentant du Conseil municipal au Conseil métropolitain
Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que, à la suite d'une nouvelle directive du ministère des collectivités territoriales, les règles de désignation des conseillers métropolitains et territoriaux ont un peu évolué, ce qui contraint la Ville à modifier le projet de délibération transmis. Dans un premier temps, il s'agit d'élire le conseiller métropolitain : la commune de Stains sera représentée par un conseiller au sein du Conseil métropolitain. Le Conseil municipal est invité à procéder à cette élection au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La majorité municipale propose la candidature de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire de Stains.

Monsieur le Maire s'enquiert de candidatures du côté de l'opposition. Il n'en relève aucune. Il rappelle que le vote devrait normalement s'effectuer à bulletins secrets, mais propose de procéder au scrutin public à main levée, ce qui est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH,

M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

Est élu en qualité de conseiller métropolitain Monsieur Azzédine TAÏBI.

En application des dispositions légales susvisées, Monsieur Azzédine TAÏBI est également conseiller territorial

Affaire n° 4b – Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil territorial

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Dans un deuxième temps, il s'agit d'élire les conseillers territoriaux. L'article L5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « *si le nombre de sièges attribués à la commune est supérieur ou égal au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du Conseil municipal, les conseillers communautaires précédemment élus font partie du nouvel organe délibérant ; le cas échéant, les sièges supplémentaires sont pourvus par élection [...]* ». La commune de Stains n'est pas concernée puisqu'elle doit élire le même nombre de conseillers de territoire, dont le conseiller métropolitain. Il s'agit de reprendre l'ordre établi lors des élections municipales des 23 et 30 mars 2014. Les conseillers à élire, qui siègent déjà à la communauté d'agglomération de Plaine Commune, qui deviendra un Etablissement Public de Territoire (EPT), sont les suivants : Azzédine TAÏBI, Angèle DIONE, François VIGNERON, Khalida MOSTEFA SBAA, Francis MORIN, Karina KELLNER et Julien MUGERIN.

Monsieur le Maire propose aussi de procéder au scrutin public à main levée, ce qui est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

DÉSIGNE en qualité de conseillers de territoire :

- Azzédine TAÏBI
- Angèle DIONE
- François VIGNERON
- Khalida MOSTEFA SBAA
- Francis MORIN
- Karina KELLNER
- Julien MUGERIN

Monsieur le Maire indique que le rapport détaille le nombre des élus qui siégeront au Conseil métropolitain, soit 209 membres et au Conseil territorial, soit 80 membres. Certaines villes de

Plaine Commune perdent des conseillers territoriaux, d'autres en gagnent, Stains conserve le même nombre de conseillers.

Affaire n° 5 – Rapport d'activité 2014 du Syndicat intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)

Rapporteur : Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN rappelle que le Syndicat intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) existe depuis 1924 avec l'électricité comme compétence fondatrice. Il gère maintenant les réseaux urbains de communications électroniques et le service de communication audiovisuelle, le développement des énergies renouvelables et le système d'information géographique. Stains a adhéré au réseau pour les compétences suivantes : l'électricité, les réseaux urbains de communications électroniques, le service de communication audiovisuelle et le développement des énergies renouvelables. Le rapport est conséquent et est disponible sur le site Internet du SIPPEREC. Le syndicat utilise certaines infrastructures stanoises et lui verse des subventions, à hauteur de 1 713 811 € depuis 1995. Ce chiffre montre l'importance de l'intervention de ce syndicat sur la ville. Par ailleurs, une centrale photovoltaïque a été installée à l'école Anatole-France : depuis la mise en service, la production totale est de 68 097 kWh, soit une quantité d'électricité non négligeable pour la Ville. Ce rapport fait apparaître toutes les données financières par rapport aux compétences que la ville a dans ce syndicat. Le Conseil municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité.

Julien MUGERIN a constaté que l'enfouissement des réseaux était un sujet important pour le SIPPEREC, avec une liste de rues à l'étude. Il s'enquiert de l'échéance prévue pour l'enfouissement dans ces rues : au regard du nombre de rues envisagées, 2016 semble être une échéance trop courte. Par ailleurs, il demande si la commune de Stains reçoit d'autres subventions que celle du SIPPEREC. Par exemple, le Conseil départemental du Val d'Oise verse une subvention aux villes du 95 qui procèdent à l'enfouissement des réseaux dans les rues. Ce département est géré par la droite : contrairement à ce que Monsieur le Maire a déclaré le 13 décembre dernier, il n'est pas catastrophique que la région Île-de-France ait basculé à droite puisque pour les villes ou les régions gérées par la droite, cela se passe bien. D'autre part, Julien MUGERIN demande s'il est possible de multiplier les installations de centrales photovoltaïques puisque, outre le caractère propre et durable de cette énergie produite, n'y-a-t-il pas un intérêt pour les ressources de la ville ?

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN indique que l'enfouissement ne sera pas réalisé en 2016. Des études sont en cours sur les réseaux qui pourraient être enfouis et sur les travaux de voirie à venir : il est inutile d'enfouir s'il faut tout détruire quelques mois plus tard pour cause de travaux de voirie. S'agissant des subventions, le SIPPEREC les distribue aux différentes collectivités composant le syndicat (à plus de 100 villes et autres collectivités, Plaine Commune, Conseil départemental, etc.). Fabienne TESSIER-KERGOSIEN rappelle que tout repose sur un système de marchés publics. Enfin, l'installation de centrales photovoltaïques est toujours réfléchi lorsque la Ville construit de nouveaux bâtiments.

Olivier MATHIS rappelle que le Conseil municipal a déjà voté l'installation d'une telle centrale sur le gymnase Léo-Lagrange qui est en cours de rénovation. La Ville a demandé des subventions pour ce faire. La commune a donc bien commencé ces opérations.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication pour l'année 2014.

Affaire n° 6 – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI indique que ce point figure à l'ordre du jour de presque toutes les séances du Conseil municipal. Les modifications sont nombreuses à la suite de promotions internes, d'avancement de grade, de réussites à des concours et aussi pour certains cas de réorganisations de service. Ce qui explique qu'en fin d'année, il y en a un peu plus que d'habitude.

Julien MUGERIN explique que l'opposition s'abstient régulièrement lors de l'adoption de la modification du tableau des effectifs, car elle n'en connaît pas les tenants et les aboutissants. Il serait souhaitable de détailler les raisons qui justifient ces modifications.

Farida AOUDIA-AMMI répond que la modification du tableau des effectifs ne résulte que de certaines hypothèses : soit de l'une des quatre raisons précédemment énoncées, soit des quatre raisons cumulées. Elle estime qu'il est compliqué de préciser les raisons de la modification pour chaque poste.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL) **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

DÉCIDE la suppression et la création des postes suivants :

Postes à supprimer	Postes à créer	Date de la transformation	Nombre de postes
Ingénieur	Ingénieur principal	Entrée en vigueur de la délibération	1
2 adjoints techniques de 1re classe	2 adjoints techniques principaux de 2e classe	Entrée en vigueur de la délibération	2
Technicien principal de 2e classe	Technicien principal de 1re classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Rédacteur	Rédacteur principal de 2e classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Éducateur des APS de 2e classe	Éducateur des APS de 1re classe	Entrée en vigueur de la délibération	1

Ville de Stains

Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1re classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Auxiliaire de soin de 1re classe	Auxiliaire de soin principal de 2e classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
3 adjoints administratifs de 1re classe	3 adjoints administratifs principaux de 2e classe	Entrée en vigueur de la délibération	3
Adjoint administratif principal de 2e classe	Adjoint administratif principal de 1re classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Technicien	Technicien principal de 2e classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
2 auxiliaires de puériculture de 1re classe	2 auxiliaires de puériculture principaux de 2e classe	Entrée en vigueur de la délibération	2
1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe	1 Assistant d'enseignement artistique principal de 1re classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint technique principal de 2e classe	Adjoint technique principal de 1re classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
ATSEM de 1re classe	ATSEM principal de 2e classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint d'animation de 1re classe	Adjoint d'animation principal de 2e classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
3 rédacteurs principaux de 2e classe	3 rédacteurs principaux de 1re classe	Entrée en vigueur de la délibération	3
3 adjoints administratifs de 2e classe	3 adjoints administratifs de 1re classe	Entrée en vigueur de la délibération	3
6 adjoints techniques de 2e classe	6 adjoints techniques de 1re classe	Entrée en vigueur de la délibération	6
Adjoint administratif principal de 2e classe	Rédacteur	Entrée en vigueur de la délibération	1

Adjoint administratif de 1 ^{re} classe	Rédacteur	Entrée en vigueur de la délibération	1
Animateur	Rédacteur	Entrée en vigueur de la délibération	1
Ingénieur	Directeur territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Chef de police municipale	Brigadier-chef principal	Entrée en vigueur de la délibération	1

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire n° 7 – Autorisation d'exécuter le budget avant le vote du budget primitif 2016

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que, chaque année, il est traditionnel d'approuver l'autorisation d'exécution de la section d'investissement dans la limite de 25 % des crédits inscrits en 2015, soit 4 148 735,83 € pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 à la validation du budget 2016. Il est également demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2015, soit un montant maximum de 4 148 735,83 €. Cela permet à la Ville de fonctionner jusqu'au vote du budget primitif 2016.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL) **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

APPROUVE l'autorisation d'exécution de la section d'investissement dans la limite de 25 % des crédits inscrits en 2015 soit 4 148 735,83 € pour la période du 1^{er} janvier 2016 jusqu'à la date du vote du budget primitif 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2015, soit pour un montant maximum de 4 148 735,83 €.

Affaire n° 8a – Versement d'acomptes sur subventions 2016 aux établissements publics et aux associations dans l'attente du vote du Budget Primitif 2016

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que, dans le même esprit que le point précédent, il est nécessaire d'attribuer des acomptes aux établissements publics (CCAS et SIVOM Stains-Pierrefitte) et aux associations (Espérance sportive, Studio-Théâtre, CASC, Bourse du travail, La Clos, Orchestre symphonique Divertimento) pour leur permettre de fonctionner avant le vote du budget 2016.

Monsieur le Maire demande aux conseillers qui sont membres de La Clos de ne pas prendre part au débat et au vote, à savoir lui-même, François VIGNERON, Zaiha NEDJAR, Larbi LEBIB et Mathieu DEFREL.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL) **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

AUTORISE au titre de l'année 2016, dans l'attente du vote du Budget primitif 2016, le versement d'acomptes sur subventions et participations aux établissements publics et associations conformément au tableau ci-après :

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	253 000
SIVOM STAINS-PIERREFITTE	869 000

ASSOCIATIONS

ESPÉRANCE SPORTIVE	47 100
STUDIO-THEATRE	148 000
COMITÉ D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE	119 800
BOURSE DU TRAVAIL	10 000
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DIVERTIMENTO	20 000

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte concernant ces opérations de versement et à procéder à leur exécution.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget primitif 2016.

Affaire n° 8b – Versement d'acomptes sur subventions 2016 à l'association Coordination Local d'Opérations sociales (CLOS)

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **22 voix pour** (M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Kassem IDIR, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **5 non-participations au vote en**

qualité de conseillers intéressés (M. Azzédine TAÏBI, M. François VIGNERON, Mme Zaïha NEDJAR, M. Larbi LEBIB, M. Mathieu DEFREL par mandat), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

AUTORISE au titre de l'année 2016, dans l'attente du vote du Budget primitif 2016, le versement d'acomptes sur subventions à l'association Coordination Locale d'Opérations sociales (CLOS) conformément au tableau ci-après :

LA CLOS	58 400
---------	--------

UTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte concernant ces opérations de versement et à procéder à leur exécution.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget primitif 2016.

Affaire n° 9 – Décision modificative n° 3

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS annonce que la décision modificative proposée est équilibrée en fonctionnement à hauteur de 361 200 € et en investissement à hauteur de 919 961 €, soit un total de 1 281 161 €. Pour la section de fonctionnement, au niveau des recettes, il s'agit d'une nouvelle inscription de 89 000 € en recettes exceptionnelles et de 272 200 € en atténuation de charges. Au niveau des dépenses, il s'agit de 22 200 € pour réajuster les crédits des services, tels que les achats et les denrées, et de 550 000 € d'ajustement des charges de personnels (remplacement de congés longue maladie et congés maternité qui n'étaient pas prévus au budget primitif 2015).

Pour la section d'investissement, il y a le réajustement de la subvention reçue pour la dotation politique de la Ville pour le gymnase Léo-Lagrange inférieure à la prévision de 380 575 €. Cette baisse est compensée par des subventions non inscrites au budget primitif ANRU : 148 228 € pour la régie de quartier, 30 750 € de réserve parlementaire ainsi que 84 398 € d'augmentation de la taxe d'aménagement. Pour les dépenses, il faut aussi inscrire une dépense de 889 961 € pour équilibrer la recette du préfinancement du FCTVA que la Ville est dans l'obligation d'inscrire, mais cette dépense ne sera pas réalisée. Il faut enfin inscrire une dépense de 30 000 € au chapitre 16 (Emprunts et dettes) afin de réajuster l'inscription sous-estimée lors du vote du budget primitif.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

DÉCIDE de voter la décision modificative n° 3 présentant un total équilibré par section :

SECTION D'INVESTISSEMENT
<i>Dépenses</i>

Chapitre 16 – Emprunts et dettes	30 000,00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	889 961,00
Total des Dépenses d'investissement	919 961,00
Recettes	
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	84 398,00
Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues	-84 398,00
Chapitre 16 – Emprunts et dettes	919 961,00
Total des Recettes d'investissement	919 961,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Chapitre 011-Charges à caractère général	22 200,00
Chapitre 012-Charges de personnel	550 000,00
Chapitre 022- Dépenses imprévues	-300 000,00
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	89 000,00
Total des Dépenses de Fonctionnement	361 200,00
Recettes	
Chapitre 013 – Atténuation de charges	272 200,00
Chapitre 77 – Recettes exceptionnelles	89 000,00
Total des Recettes de Fonctionnement	361 200,00

Affaire n° 10 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que la trésorière principale de Stains soumet au Conseil municipal des états des taxes et produits irrécouvrables. Ces états correspondent aux non-valeurs relatives au Budget, pour les années allant de 1998 à 2015 pour un montant de 99 467,83 €. Ces dépenses non recouvrables représentent 1 % des recettes de ces 7 années consécutives.

Monsieur le Maire précise qu'un travail est en cours sur la refonte de la politique tarifaire afin de réduire significativement ces créances ; la ville étudie la révision d'un certain nombre de procédures, comme la révision de la procédure de recouvrement pour lequel la trésorerie principale a mis à disposition plus de moyens humains. C'est une des priorités de la ville de Stains et ce travail sera poursuivi en 2016, avec des moyens supplémentaires en lien avec la trésorerie principale.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 37 voix pour

(M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

DÉCIDE l'admission en non-valeur des titres non recouverts, pour un montant total de 99 467,83 €, conformément aux états présentés par Madame la Trésorière principale de Stains, pour les années 1998 à 2015.

PROCÈDE à la régularisation comptable sur l'exercice 2015.

Affaire n° 11 – Avenant de la clôture de la convention de concession d'aménagement de la ZAC de la Cerisaie à Stains

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que le contrat d'aménagement du secteur a été signé le 18 septembre 1989 et qu'il arrive à son terme le 31 décembre 2015. Le présent avenant a pour objet d'organiser les modalités juridiques et financières de clôture de la concession d'aménagement de la ZAC de la CERISAIE, conclue entre SEQUANO Aménagement et la commune de Stains. Les parties prennent acte de l'arrivée du terme de la concession d'aménagement de la ZAC de la CERISAIE au 31 décembre 2015. SEQUANO Aménagement, venant aux droits de SIDEC, a payé le prix de cette acquisition en 2010. Reste à régler le montant de l'indexation conventionnelle qui s'élève, à la date de la signature du présent avenant à 3 075 493,50 €. Conformément à la convention de concession, SEQUANO Aménagement a procédé à l'arrêté des comptes de la ZAC de la Cerisaie. Le bilan de clôture annexé s'élève à 38 088 739 € HT. La participation totale du concédant s'élève à 8 810 000 €, dont 8 700 000 € ont déjà été versés. Il reste donc à ce jour 110 000 € à verser par la collectivité avant le 31 décembre 2015. Olivier MATHIS rappelle que la ZAC de la Cerisaie est une ZAC dynamique du nord de l'agglomération. Elle représente près de 60 entreprises et 1 200 employés.

Julien MUGERIN indique qu'il a déjà posé cette question plusieurs fois et que le vote sur l'avenant de clôture sera probablement sa dernière occasion de la présenter. Il s'interroge sur l'ouverture à la concurrence dans le cadre des quatre prorogations de la concession. Au regard des sommes considérables que représente cette affaire, il rappelle que l'ouverture à la concurrence est une obligation légale.

Olivier MATHIS répond que, lors de la signature de ces avenants, la mise en concurrence n'était pas obligatoire : elle n'avait donc pas été effectuée.

Monsieur le Maire ajoute que le processus était engagé depuis très longtemps et qu'il arrive à échéance. La Ville est encore en cours de négociation avec le Conseil départemental pour revoir la dette à la baisse. Le Conseil départemental semble créer les conditions pour trouver une issue favorable à cette situation. C'est un peu long mais comme l'a fait remarquer Monsieur MATHIS cette zone d'activités est très dynamique avec plus de 1000 emplois. Il indique avoir souvent l'occasion de rencontrer les entreprises et leurs responsables, qu'il s'agisse de Mercedes, Paris Gourmet, Eurofromage. Ces entreprises se réjouissent d'être installées dans la ZAC de la Cerisaie, à proximité des moyens de transport. En 2017, la

Tangentielle Légère Nord devrait passer à côté de la ZAC. Par ailleurs, le réseau de bus va s'amplifier avec des horaires plus étendus.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 37 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

APPROUVE l'avenant de clôture de la ZAC de la Cerisaie au 31 décembre 2015.

APPROUVE la conformité du bilan de réalisation au programme prévisionnel de la concession d'aménagement.

APPROUVE le transfert de propriété à son profit des biens de reprise de l'opération.

APPROUVE la substitution de la commune de Stains à Séquano Aménagement dans l'ensemble des droits et obligations détenus par cette dernière au titre de sa mission d'aménageur, notamment dans toutes procédures et contentieux en cours.

APPROUVE le bilan de clôture de l'opération.

APPROUVE l'achèvement de l'opération d'aménagement.

DONNE quitus à l'aménageur Séquano Aménagement pour l'ensemble des missions réalisées au titre de cette opération d'aménagement.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n° 12 – Reversement du produit des amendes de police perçu par les communes à la communauté d'agglomération Plaine commune

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que, lors du transfert de la compétence espaces publics, le produit des amendes de police a été transféré à la communauté d'agglomération Plaine Commune pour permettre le financement des dépenses d'investissement liées à la voirie et au stationnement. Le produit des amendes de police a toujours été versé par la Préfecture directement sur le compte de la ville, qui le reversait ensuite à Plaine Commune. Il convient donc de revoir les modalités de reversement du produit des amendes de police entre les villes et l'agglomération. Le Conseil municipal est appelé à approuver le reversement à Plaine Commune, d'un montant de 72 601 € pour les années 2014 et 2015. Olivier MATHIS rappelle qu'une partie de ces amendes sert au financement des transports en commun en étant notamment versée au STIF et qu'une autre partie sert au financement des règles de sécurité (étude de plan de circulation, de stationnement, etc).

Laurent TUR donne lecture d'une déclaration du groupe Stains pour tous.

« Ce document nous rappelle que Plaine Commune a la charge de donner à Stains et au département de bonnes conditions de stationnement en ville. Or, si nous nous apprêtons à jouer le jeu de l'intercommunalité en reversant le produit des amendes, nous avons le sentiment d'être bien seuls. Que fait Plaine Commune pour le stationnement en centre-

ville ? Je précise qu'à Stains, il faut parfois tourner 30 minutes pour trouver une place par exemple les jours de marché, une situation qui va s'aggraver avec les suppressions de places autour des établissements scolaires par exemple, où des barrières sont posées actuellement. J'imagine que c'est dans le cadre du plan Vigipirate renforcé. Il faut donc étudier des solutions. Pourquoi pas la construction d'un parking souterrain sur le parking actuel du marché, une solution qui se révélerait assez coûteuse - j'en ai conscience -, mais qui nous amène donc à envisager d'autres solutions. Et pourquoi ne pas étudier la solution de l'achat du parking situé rue du Repos, qui est sous-utilisé actuellement par les services du Conseil départemental tout au long de la semaine. C'est frustrant, en effet, alors que tout le monde tourne en centre-ville pour trouver une place, il y a cet énorme parking vide qui nous toise toute la semaine. Dans l'attente, nous sentant abandonnés, nous allons nous abstenir sur ce point ». Je vous remercie.

Jean-Claude DE SOUZA regrette que le produit des amendes soit versé à Plaine Commune et souligne le manque de places en ville. Il serait plus pertinent d'utiliser le montant des amendes pour financer un parking. Monsieur DE SOUZA fait remarquer qu'il n'y a pas de parking dans la ville.

Francis MORIN précise que la difficulté de stationnement avec la densification dans les villes de l'agglomération et au-delà est réelle. Le plan local d'urbanisme impose des parkings aux nouvelles constructions. Toutefois, les habitants des nouvelles copropriétés ou secteurs en location ne louent pas les places qui leur sont réservées. C'est une difficulté, il faudrait donc ouvrir une discussion avec les bailleurs au sujet des places non occupées et dont les véhicules se retrouvent sur la rue. Francis MORIN rappelle que parfois c'est un peu cher, concernant le bailleur Logis Transport le montant s'élève à 700 € par an, ce qui reste une somme élevée et qui peut expliquer que des familles en difficultés qui ont acheté ou qui louent des logements hésitent à engager cette dépense. Il serait probablement utile d'ouvrir une réflexion sur une tarification plus favorable. Par ailleurs, les locataires et les copropriétaires demandent une sécurisation accrue des parkings, ce qui représente un coût. L'agglomération a lancé une étude sur le stationnement : les résultats devraient être connus en janvier. Francis MORIN rappelle que la municipalité, au début de son mandat, avait évoqué la possibilité de mettre en place des zones bleues, zones blanches ou des zones de stationnement minute. Monsieur MORIN fait remarquer que dans toutes les villes environnantes il existe des zones bleues, qui ont un véritable intérêt pour le commerce et pour la fluidité de la circulation, mais elles peuvent également constituer un problème pour les habitants et les salariés du centre-ville dans leur stationnement quotidien. Il n'y a pas de réponse toute faite. Monsieur MORIN partage le constat des uns et des autres. Toutefois, la réalisation et l'achat de parking coûtent bien davantage que les 72 000 € perçus grâce aux amendes. Francis MORIN rappelle que des aménagements seront engagés pour améliorer le parking derrière la mairie. Une étude de faisabilité a été réalisée sans empiéter sur les projets que la municipalité souhaite voir venir un jour. Ce sera une petite amélioration. Par ailleurs, le parking de la Prêtresse pourrait être utilisé davantage, notamment pour les usagers de la Poste, mais la signalétique n'est pas suffisante et doit être augmentée. Les autres villes de l'agglomération ont également des problèmes de stationnement : autour de la station de métro Saint-Denis-Université, le stationnement résidentiel est désormais empêché. L'époque est à la ville dense et il est nécessaire que les transports aient une fréquence suffisante pour que les habitants n'aient plus besoin de leur voiture en ville ou pour rejoindre Paris. La commune de Stains doit demander une augmentation de la fréquence du bus 153 et une baisse de la traversée de la ville par les véhicules poids lourds. Le Val d'Oise pourrait participer au financement de la voirie stanoise puisqu'il l'emprunte massivement. Francis MORIN rappelle que le schéma directeur régional d'Île-de-France mis en place par le Conseil régional avait décidé de stopper l'étalement urbain pour préserver les terres agricoles et éviter les dépenses relatives à l'étalement des zones pavillonnaires. Ce schéma avait fait consensus auprès de tous les élus

de la région. Cela suppose de densifier les villes, avec pour conséquence une augmentation du nombre de voitures en centre-ville. Francis MORIN espère que la métropole, dont ce sujet est l'une des justifications, permettra à toutes les communes d'avoir les moyens de répondre à la densification. Monsieur MORIN précise qu'il attend au tournant les élus qui vont y siéger. Au-delà de ça, l'exécutif de la métropole devra s'en rappeler et il sera présent pour dire qu'à Stains aussi, il faut des places de stationnement.

Angèle DIONE indique que la délibération permet de régulariser juridiquement l'emploi de sommes inutilisées et qui n'apparaissent pas dans le bilan de la Ville. Cette somme devait juridiquement être versée à Plaine Commune. La Commission 4 de Plaine Commune a étudié tous les sujets qui ont été mentionnés par les élus. La question du reversement des amendes sera abordée au sein du territoire : à l'instar de la commune de Stains, de nombreuses villes ont demandé un travail approfondi sur ce sujet, notamment le reversement d'une partie de ces sommes aux villes. Madame DIONE précise que les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) participent à poser des amendes.

La Commission 4 précitée reprendra le travail ultérieurement sur le détail.

Monsieur le Maire adhère aux propos de Francis MORIN : un des objectifs majeurs et un des enjeux de la société sont de réduire considérablement l'usage de la voiture qui pose des problèmes de place, de circulation et de santé publique. Pour ce faire, il est nécessaire de développer les transports collectifs. La commune de Stains mène assidûment cette bataille et exige le prolongement d'une des lignes de métro, la 12 ou la 13, et le prolongement du tramway. Ce sujet a régulièrement été évoqué au sein de l'agglomération, notamment par François VIGNERON qui est en charge des transports. Monsieur le Maire rappelle qu'il a interpellé l'ensemble des candidats à la présidence de la région sur ce sujet, ainsi que la nouvelle présidente de la région, Valérie PÉCRESSÉ, qui sera élue demain. Il annonce qu'il demandera rapidement une audience auprès du ou de la vice-présidente chargé des transports afin de faire valoir les attentes et les revendications des Stanois. Même si la Ville a obtenu des avancées significatives au cours des dernières années, comme l'arrivée prochaine de la Tangentielle Légère Nord, un renforcement notable des lignes de bus sur le territoire, ou encore le prolongement du Vitavil qui a été négocié avec le CIF, on n'est loin du compte et la Ville espère être entendue au plus haut niveau à la fois par la région, et par le STIF. Des démarches importantes avaient déjà été engagées avec la Région et le STIF qui étaient très sensibles aux revendications de Stains. Ce combat sera poursuivi. C'est une façon de réduire considérablement la place de la voiture que de développer considérablement les transports publics, collectifs et c'est le cas évidemment sur le territoire stanois.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

APPROUVE le reversement à la communauté d'agglomération Plaine Commune d'un montant de 72 601,00 € correspondant au produit des amendes de police perçu par la commune de Stains au titre des années 2014 et 2015.

Affaire n° 13 – Adhésion du Centre Municipal de Santé à l'Accord national des Centres de Santé

Rapporteur : Mme Najia AMZAL

Najia AMZAL rappelle que la relation entre les centres de santé et la sécurité sociale est régie par un accord national qui date de 2003. Un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, commandé par le Ministère de la Santé, mettait en évidence la nécessité de financer certaines missions des centres de santé comme la coordination des soins et les missions de prévention. Un nouvel accord entre les centres de santé et la Sécurité sociale entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016. Les objectifs de l'accord sont les suivants :

- Renforcer la prévention, l'efficacité et la qualité de la prise en charge des patients ;
- Améliorer la continuité du parcours de santé des patients en favorisant la coordination des différents acteurs de santé publique ;
- Conforter l'offre de soins de premier recours.

Les centres de santé s'engagent sur trois thématiques : l'accès aux soins, le travail en équipe pluri-disciplinaire et la modernisation du système d'information. Chaque engagement est financé par la Sécurité sociale selon une grille de rémunération qui est présentée en valeur de points (1 point = 7 euros) et fait l'objet d'une évaluation annuelle. Cela suppose quelques transformations pour le Centre Municipal de Stains.

- Favoriser l'accès aux soins, en assurant une amplitude d'ouverture horaire étendue, de 8h00 à 20h00 sans interruption en semaine et le samedi matin.
- Organiser régulièrement une concertation formalisée entre les médecins et les autres professionnels de santé de la structure, autour des dossiers patients sur les affections prédéfinies.

Najia AMZAL précise que tout est détaillé dans le rapport communiqué aux conseillers municipaux.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

APPROUVE l'adhésion du Centre Municipal de Santé de Stains, à l'Accord National, en prévoyant :

- une adhésion en qualité de centre de santé polyvalent et, aux options de coordination des soins médicaux, infirmiers et dentaires,
- une adhésion au 1^{er} janvier 2016 mais une application de l'engagement socle lié à l'amplitude horaire à compter du 7 mars 2016 ainsi qu'une non-application pendant l'été 2016, qui entraîneront décote,
- une application de l'extension de l'amplitude d'ouverture du centre de santé étendue à 8h/8h30, temps méridien et 19h30/20 h00, y compris pendant les vacances scolaires, s'appliquera uniquement aux secteurs de la médecine générale, des soins dentaires et des soins infirmiers et, uniquement sur deux étages au lieu de trois pour minimiser l'impact sur le personnel administratif.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion correspondant et tout acte afférent à l'Accord national et à ladite adhésion ainsi qu'à procéder à leur exécution.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget des exercices correspondants.

Affaire n° 14 - Projet de Schéma départemental d'accueil des gens du voyage - Avis de la commune de Stains

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage impose aux communes de plus de 5 000 habitants, ce qui est le cas pour Stains, de mettre en œuvre un dispositif d'accueil pour les gens du voyage. Ce dispositif est en lien avec le schéma départemental. Le préfet de département a adressé un courrier le 22 octobre 2015 dans lequel il demande aux communes de Seine-Saint-Denis de soumettre au Conseil municipal, pour avis, le nouveau projet de schéma. Le précédent schéma fixait un objectif de réaliser 600 places de stationnement dans le département, décliné en six secteurs cohérents sur l'ensemble du territoire. Les villes de Plaine Commune formaient avec Saint-Ouen le secteur n° 1, secteur pour lequel le schéma prévoyait la réalisation au moins de trois aires d'accueil en plus des deux existantes, pour un total de 136 places. Le rapport précise les aires d'accueil existantes. Le principal critère de répartition est celui des besoins en accueil identifiés sur le territoire.

Monsieur le Maire rappelle qu'un diagnostic très important a été réalisé pendant plusieurs années pour recenser les besoins identifiés sur le département de la Seine-Saint-Denis. La contribution financière par commune est laissée à la discrétion des établissements publics territoriaux compétents. Pour le territoire de Plaine Commune correspondant au secteur 1, le schéma prévoit 48 places à réaliser, 24 sur Stains et 24 places sur Saint-Denis. Le Conseil municipal est donc appelé à émettre un avis favorable au projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de schéma commencera en 2016 et se poursuivra jusqu'en 2022. Il propose que le Conseil municipal émette un avis favorable sous réserve que le législateur fasse évoluer l'objectif de la loi 2015 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, à savoir la réalisation d'aires d'accueil en permettant aux communes d'y répondre par la réalisation de terrains familiaux, par exemple pour les ménages installés sur le secteur des Batêtes. Trois familles sont déjà installées dans le secteur des Batêtes (rue du Clos), elles sont sédentarisées depuis plus de 20 ans et leurs enfants sont scolarisés dans l'école Joliot-Curie. Cette question de l'accueil des gens du voyage aurait pu être réglée plus rapidement si tous les maires avaient été solidaires. Malheureusement, ils sont nombreux à refuser la construction de ces aires d'accueil et préfèrent transférer le sujet à d'autres communes. **Monsieur le Maire** estime que le législateur devrait être plus ferme dans l'application de cette loi.

Fatima DRIDER demande où seront installées les 24 places pour les gens du voyage à Stains.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas encore décidé et que la réflexion sur la localisation de ces places commencera quand le dossier aura été validé. Il s'agira de trouver une localisation de ces terres d'accueil. Une localisation qui permettra de ne poser aucun problème de voisinage, une localisation qui soit aussi adaptée et à proximité des transports en commun.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 37 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

EMET un avis favorable au projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage de Seine-Saint-Denis 2016-2022, sous réserve que le législateur fasse évoluer l'objectif de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2015 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage à savoir, la réalisation d'aires d'accueil en permettant aux communes d'y répondre par la réalisation de terrains familiaux, par exemple pour les ménages installés sur le secteur des Batêtes et rue du Moutier, ou, d'habitat adapté.

Affaire n° 15 – Approbation de la charte Aménagement-Transport autour de la Tangentielle Légère Nord (Tram Express Nord)

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'accompagnement de la mise en service de la première phase de la Tangentielle Légère Nord (TLN), également appelée Tram Express Nord, Plaine Commune s'est associée dans l'Entente du Nord Métropolitain à trois communautés d'agglomération concernées par la future infrastructure afin d'élargir les partenariats entre les collectivités territoriales du Nord de l'agglomération parisienne. Dans le cadre de cette entente, un programme d'études a été défini pour dégager des axes de travail pour chacune des communautés d'agglomération. Ce programme s'articule autour des quatre axes majeurs : à la fois sur les transports et les déplacements, sur la question des pôles de développement et leurs complémentarités, sur la question des zones interstitielles entre différentes centralités et sur la question et la place de l'université et la formation et la vie étudiante. Il est proposé de travailler sur des thématiques transversales : le développement économique, le paysage et l'environnement (le parc départemental Georges Valbon est proche de la gare de la ZAC de la Cerisaie et il faut réfléchir à la possibilité d'ouvrir la nature sur la ville et de rendre le parc plus accessible), le foncier public et privé et une démarche culturelle pour valoriser la Tangentielle Légère Nord (TLN) sur l'ensemble du parcours. Ces différents projets seront structurés à partir des instances existantes. Trois instances sont déjà identifiées :

- un comité de pilotage politique qui permettra d'élargir le périmètre actuel de l'entente et d'aller au-delà avec d'autres partenaires ;
- un comité technique qui sera piloté par Plaine Commune ;
- des groupes de travail locaux et des groupes de réflexion thématiques qui permettront de mener à bien ce travail, cette charte extrêmement importante de l'aménagement-transport et qui prend cette question dans toute sa globalité pas seulement sur la question du transport mais aussi sur l'aménagement.

Il est proposé au Conseil municipal de valider cette démarche importante et pour laquelle la commune de Stains s'engage totalement.

Julien MUGERIN indique que son intervention n'a pas de rapport avec la Charte, mais il souhaite porter à l'attention du Conseil municipal que le tablier du pont de la tangentielle qui

traverse l'avenue Cachan est couvert d'affiches du Front national. Il est dommage qu'une infrastructure neuve soit déjà salie par des affiches. Il serait pertinent de les retirer.

Monsieur le Maire souligne que cette déclaration est hors sujet, mais qu'elle présente toutefois un intérêt. Il a demandé que les affiches soient retirées. L'ouvrage est une propriété de la SNCF. La municipalité a pu retirer quelques affiches qui étaient accessibles sur les côtés du pont, mais c'est à la SNCF d'intervenir. Par ailleurs, concernant l'affichage sauvage, **Monsieur le Maire** indique que d'autres affiches, tous partis politiques confondus, ont été collées en ville à l'occasion des élections régionales, même s'il y en a moins eu que lors des dernières élections municipales ou départementales. Cela concerne tout le monde y compris sa propre formation politique. Il convient de réaffirmer l'interdiction de procéder à un affichage sauvage en ville et **Monsieur le Maire** annonce qu'il enverra un courrier à l'ensemble des formations politiques pour se mettre d'accord et avoir une charte de respect et coller là où l'on peut coller les affiches. **Monsieur le Maire** a remarqué qu'à certains endroits y compris dans des ouvrages tout récents des affiches étaient collées n'importe comment. Le respect des conditions d'affichage participe à l'amélioration et à la qualité de l'environnement de vie de tous. **Monsieur le Maire** reste persuadé que chacune et chacun feront un effort très important pour les prochaines échéances électorales.

Francis MORIN indique qu'un rapport de la police municipale sur l'affichage sauvage en ville pourrait servir de base à toute démarche de verbalisation.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTÉFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

APPROUVE la Charte Aménagement-Transport autour de la Tangentielle Légère Nord (Tram Express Nord) ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite Charte ainsi que tous documents qui en serait le préalable ou la conséquence et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n° 16 – Prescription de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Stains portant sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone à urbaniser dans le secteur des Tartres Sud

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique qu'il s'agit de la continuité de la phase 1 de la Zone d'Aménagement Concertée des Tartres Sud avec le démarrage d'une opération de logements sociaux. Cette prescription vise à compléter ce début de construction par deux programmes de promotion privée de 50 logements chacun. Pour pouvoir réaliser ces deux opérations, il est nécessaire de modifier le zonage du Plan Local d'Urbanisme de Stains afin de transformer une zone à urbaniser « AU » en zone urbaine « UD ». Le conseil municipal est appelé à lancer une procédure de notification du Plan Local d'Urbanisme afin d'ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone « AU » du PLU de Stains en zone « UD » afin de permettre la réalisation de la ZAC des Tartres Sud ; actuellement deux opérations ont commencé, une à Pierrefitte au niveau du carrefour du lycée et une à Saint-Denis au niveau du carrefour Stalingrad/Pavé d'Amiens. La

Ville est toujours dans cette phase 1 et reste en attente de l'étude complémentaire de l'aménagement de la ZAC des Tartres Sud qui permettra peut-être à Stains d'alléger le nombre de logements prévus sans équipement public. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le lancement de cette procédure de modification du PLU.

Julien MUGERIN demande si l'opération de construction de 54 logements sociaux s'inscrit dans le cadre d'un logement détruit pour un logement construit.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Il souligne par ailleurs que les quelques logements sociaux qui seront construits dans la ZAC des Tartres Sud s'inscrivent dans l'opération ANRU. C'est également le cas pour les opérations de construction du côté de Pierrefitte et du côté de Saint-Denis. Monsieur le Maire précise que la phase 1 va démarrer sur Stains, celle-ci a déjà commencé sur le côté de la rue d'Amiens à Pierrefitte et va démarrer dans très peu de temps à l'angle Stalingrad et la rue d'Amiens du côté de Saint-Denis. Monsieur le Maire rappelle que ce sont les opérations ANRU, qu'il fallait d'abord démarrer par les opérations ANRU pour respecter la convention et la date limite pour construire ces logements.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

DÉCIDE de lancer une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Stains afin d'ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone AU du PLU de Stains en zone UD afin de permettre la réalisation de la phase 1 de la ZAC des Tartres Sud.

Affaire n° 17 – Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Stains

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS, indique que, suite à la loi dite Grenelle du 12 juillet 2010, il s'agit de mettre en place des orientations environnementales dans le Plan Local d'Urbanisme de Stains afin de poursuivre les objectifs suivants :

- Réduire la consommation des espaces naturels et assurer la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité ;
- Maîtriser le développement urbain ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Il s'agit de faire entrer ces critères dans le Programme Local d'Urbanisme.

Julien MUGERIN demande s'il existe un calendrier relatif à cette révision.

Olivier MATHIS répond que la délibération consiste à intégrer les trois critères dans le Plan Local d'Urbanisme. Cela devient des critères fondamentaux du Plan Local d'Urbanisme.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER

KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

PRESCRIT la révision du Plan Local d'Urbanisme afin de le rendre conforme aux Lois Grenelle II et ALUR et de poursuivre les objectifs suivants :

- réduire la consommation des espaces naturels et assurer la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques,
- maîtriser le développement urbain, en favorisant la restructuration des espaces urbanisés ainsi que la qualité urbaine, architecturale et paysagère,
- réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire les consommations d'énergie, préserver la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol.

DIT que la concertation devant intervenir pendant toute la durée de la révision du PLU sera organisée en application de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, selon les modalités suivantes :

- organisation de réunions publiques au fur et à mesure de l'avancement de la procédure,
- publications dans le journal municipal et sur le site Internet de la commune de l'avancée de la procédure, ainsi que dans un journal de publication départementale.

DONNE délégation au Maire ou à son représentant pour signer toute pièce destinée à assurer la mise en œuvre des articles qui précèdent, et notamment tout contrat, avenant ou convention de prestations concernant l'élaboration du PLU.

DIT que les crédits nécessaires à l'exercice considéré seront inscrits au budget de l'exercice correspondant.

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter l'État afin qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLU conformément à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme, ainsi que l'aide financière du Conseil départemental.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, mention en sera faite dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera notifiée aux personnes mentionnées à l'article L.123-6 du Code de l'urbanisme.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Affaire n° 18 – Transfert des procédures de révision et de modification du Plan Local d'Urbanisme de Stains à l'établissement public territorial Plaine Commune

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS, indique que, à compter du 1^{er} janvier 2016, la compétence relative au Plan Local d'Urbanisme sera transférée aux Etablissements Publics Territoriaux (EPT). Les communes seront donc dessaisies de cette compétence à cette date. Toutefois, il reste la possibilité pour le Conseil de territoire d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'un document en tenant lieu engagée avant la date de sa création et encore en cours à cette même date. Ce vote permettra de garder la main sur cette modification. En effet, si le Conseil municipal ne vote pas ce transfert, la commune perdra la main, laquelle sera récupérée par le territoire. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver ce transfert de procédure.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 37 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

DONNE son accord à l'achèvement par l'établissement public territorial Plaine Commune des procédures de révision et de modification de son Plan Local d'Urbanisme, ainsi que le projet de modification actuellement en cours d'étude et portant sur la mise à jour du règlement et la prise en compte les volontés municipales en terme d'évolution des constructions sur une partie du territoire communal.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 19 – Mise en place du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que la commune de Stains a mis en place un service commerce avec l'embauche d'un développeur commercial à Stains pour s'occuper du commerce et notamment du petit commerce. Dans ce cadre, la Ville peut solliciter le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi (DIRRECTE). Le fonds peut notamment financer les actions suivantes :

- Un poste de développeur commercial à hauteur de 15 000 €,
- La signalétique des espaces dédiés aux activités commerciales, artisanales et services,
- La création et la modernisation des halles, des marchés couverts et des marchés en plein air,
- Les aménagements destinés à faciliter l'accessibilité des entreprises à tous les publics.

La ville de Stains peut espérer obtenir une enveloppe de 400 000 € pour financer ces opérations qui sont conduites en quartier politique de la ville. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise en place du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce.

Sean NKOLO MAYE s'enquiert de l'identité du chargé de développement commercial et demande si des commerces ont déjà bénéficié de la subvention.

Olivier MATHIS répond que le développeur commercial est Monsieur Olivier MORIN et qu'il travaille depuis mai 2015 au sein du pôle des services techniques et du commerce. Dans un premier temps, il a dressé un inventaire des commerces et un état de la situation des commerces à Stains. Puis, il a cherché les subventions possibles pour pouvoir mettre en œuvre notamment avec le FISAC des actions très ciblées. Par exemple, lundi 14 décembre, une réunion s'est tenue avec une quinzaine de commerçants sur les problématiques de sécurité, en présence de représentants de la Direction Départementale de la sûreté et la Chambre de commerce et d'industrie. Le développeur commercial suit également les actions sur les marchés alimentaires, notamment la rénovation du marché du centre et le marché de l'avenir. Il est en relation avec les commerces de la ville. Par ailleurs, aucun commerce stanois n'a encore bénéficié du FISAC puisque sa mise en place est justement soumise à l'adoption par le Conseil municipal.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

APPROUVE l'ensemble des procédures à mettre en œuvre dans le cadre du projet de mise en place du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'État une aide financière au titre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) pour la rénovation de la halle du marché alimentaire du centre-ville, le financement partiel d'un poste de chargé de développement commercial, le développement de l'accessibilité de commerces et la mise en place d'une signalétique commerciale.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à la mise en place du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 20 – Autorisation d'ouvertures dominicales des commerces

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que la loi dite Macron modifie l'octroi par le Maire des dérogations au repos dominical des salariés de commerces de détail sur le territoire de sa commune. La loi instaure une concertation préalable à la désignation des dimanches. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'ouverture dominicale de 5 dimanches par an, comme c'était déjà le cas.

Monsieur le Maire précise que le projet de délibération a été modifié et déposé sur table à la suite d'une erreur : l'ouverture ne concerne pas 12, mais 5 autorisations d'ouvertures dominicales par an. Cette autorisation concerne « Carrefour » puisque « Tati » semble se conformer à une réglementation qui ne relève pas de l'avis du Conseil municipal. Les

5 dimanches sont ceux qui précèdent les fêtes de fin d'année, les premiers dimanches de soldes et les dimanches de ponts.

Sean NKOLO MAYE rappelle que le groupe Stains pour tous est favorable au travail dominical et déplore que l'ouverture soit limitée à 5 dimanches. La France a 6 millions de chômeurs. Le travail dominical peut aider des personnes sans emploi ou des personnes qui ont besoin de revenus. Le groupe Stains pour tous souhaitait voter favorablement à cette délibération, mais choisit de s'abstenir au regard de la diminution de 12 à 5 ouvertures dominicales annuelles. Cela ne va pas dans le sens de l'intérêt de l'économie française en général et plus particulièrement à Stains.

Francis MORIN indique que le Conseil de territoire, anciennement conseil de l'agglomération, a eu un débat sur cette question. Il précise que des petits commerces stanois ouvrent le dimanche matin, et souligne l'installation d'un nouveau centre commercial au Clos Saint-Lazare. Si Carrefour était autorisé à ouvrir 12 dimanches par an, cela risquerait de menacer fortement les petits commerces. C'est mettre en danger nos propres aménagements et notre politique commerciale sur la ville et sur l'agglomération. Le vote de l'agglomération limite à cinq dimanches par an l'ouverture des commerces dans toute l'agglomération. Cette mesure est enfin salutaire pour limiter la destruction des petits commerces dans le département. Francis MORIN rappelle que la Seine-Saint-Denis est le département qui compte le plus de grandes surfaces commerciales, ces dernières n'ayant jamais créé d'emplois. A chaque fois qu'une grande surface ouvre, il faut compter le nombre d'emploi qui diminue. À noter que les agents de caisse seront prochainement supprimés et remplacés par des automates de caisse, soit entre 200 000 et 250 000 postes supprimés sur tout le territoire national. Si l'on souhaite sauver nos Cocinelle, Franxprix, les Boulangers et tout ce qui est autour, il faut limiter l'ouverture du dimanche. Monsieur MORIN précise que si des emplois étaient créés en faisant ce que le Groupe Stains pour tous propose, ça mériterait un examen. Mais selon Monsieur MORIN, il n'a jamais été prouvé que les grandes surfaces créaient de l'emploi sur la masse globale.

Nicolas STIENNE adhère aux propos de Francis MORIN. L'argument selon lequel l'ouverture dominicale permet à des personnes dans le besoin d'augmenter leurs revenus n'est pas recevable : si des travailleurs et des salariés ont besoin de travailler un peu plus pour arrondir leur fin de mois, cela signifie qu'ils ne sont pas suffisamment payés. Il serait temps que les patrons français répartissent davantage les richesses créées par les travailleurs auprès des travailleurs afin qu'ils puissent vivre dignement et correctement.

Monsieur le Maire abonde dans ce sens et ajoute que le travail dominical crée davantage de travail précaire dans des conditions extrêmement difficiles pour ces personnes. La majorité municipale s'est engagée dans le développement et le maintien des commerces de proximité et compte poursuivre ses efforts en ce sens. Ouvrir plus que 5 dimanches par an mettrait à mal le commerce de proximité.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTÉFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

DONNE un avis favorable sur une autorisation d'ouverture des commerces 5 dimanches pour l'année 2016 sous réserve du respect de l'ensemble des procédures prévues par le Code du Travail et de l'accord du personnel concerné. Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400 m², lorsque les jours fériés légaux mentionnés à l'article L. 3133-1 du Code du travail, à l'exception du 1^{er} mai, sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le maire, dans la limite de trois.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n° 21a – Fonds d'Initiatives associatives (FIA)

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds d'Initiatives associatives (FIA) apporte une aide financière aux projets portés par le tissu associatif de la ville de Stains. Une charte permet le bon fonctionnement de cette instance. L'enveloppe fléchée prévue est limitée à 10 000 € avec une participation de l'État à hauteur de 80 % et de la commune à hauteur de 20 %. Le Conseil municipal doit désigner deux représentants élus au sein du Comité de gestion du FIA, en sus du Maire.

Les candidatures proposées pour la municipalité sont celles de deux élus qui ont des délégations étroitement liées à la vie associative et sociale, à savoir Angèle DIONE et Zaiha NEDJAR. Il s'enquiert de candidatures de la part de l'opposition.

Julien MUGERIN propose les candidatures de Sean NKOLO MAYE et Laurent TUR.

Zaiha NEDJAR rappelle que la municipalité cofinance cette enveloppe fléchée à hauteur de 20 %.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

APPROUVE la création du Fonds d'Initiative associative.

APPROUVE la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives telle que présentée en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite charte.

APPROUVE le soutien financier de la commune de Stains au Fonds d'Initiatives associatives à hauteur de 2 000 euros pour l'année 2015.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 21 b – Désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du comité de gestion du Fonds d'Initiatives associatives (FIA)

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

Résultat du vote :

- Candidature de Sean NKOLO MAYE et Laurent TUR : 8 voix pour
- Candidature d'Angèle DIONE et Zaiha NEDJAR : 29 voix pour

DÉSIGNE Madame Angèle DIONE et Madame Zaiha NEDJAR en qualité de représentantes du Conseil municipal de Stains appelés à siéger au sein du comité de gestion du Fonds d'Initiatives associatives.

Affaire n° 22 – Plan territorial de Prévention et de Lutte contre les Discriminations (PTPLCD)

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que l'objectif est de construire un Plan de prévention et de lutte contre les discriminations en lien avec la politique de la Ville. Cinq projets reposent sur un axe transversal qui permet de définir une démarche cohérente et globale :

- Un travail autour d'un plan de communication,
- Un travail autour d'un plan de formation,
- Un travail en lien avec la Maison du droit et de la médiation,
- Un travail avec les accueils publics et associatifs, les différents relais, enfance, jeunesse, les associations,
- Un travail au niveau des citoyens acteurs avec différents thèmes et notamment autour du logement, l'éducation.

Le budget prévu s'élève à 72 000 €. Les frais relatifs à la formation sont entièrement pris en charge par l'État via la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le partenariat qui permettra d'inscrire ce plan territorial sur les questions de lutte contre toutes les discriminations.

Julien MUGERIN annonce que les élus du groupe Stains pour tous voteront favorablement cette délibération, car ils partagent cette inquiétude. Par ailleurs, il souhaite attirer l'attention du Conseil municipal sur un sujet qui l'inquiète gravement à titre personnel, à savoir le problème de la violence. Il demande si la municipalité a prévu de lutter contre ce phénomène avec beaucoup d'ambition. Il n'est pas concevable que des lycéens aillent en cours avec des armes défensives ou plus offensives. Il constate que beaucoup de gens à Stains sont armés pour se protéger, c'est selon lui très grave et inquiétant de voir que des Stanois pensent qu'il faut s'armer pour se protéger. Monsieur MUGERIN se demande « dans quel monde, on vit, on est au XXI^e siècle et c'est ce que l'on entend et ce que l'on voit ».

Selon lui, il est très inquiétant de voir des jeunes partir au lycée Maurice Utrillo avec des bombes lacrymogènes. Il demande si la municipalité a prévu d'agir véritablement et pas seulement avec des petites actions, selon lui, il faut aller très loin sur ce sujet-là.

Monsieur le Maire ne répondra pas à la question puisqu'elle n'est pas liée au rapport. Il souligne toutefois que la municipalité a conscience de ce sujet. Les élus sont régulièrement interpellés par des citoyens à propos d'actes de violence. **Monsieur le Maire** indique avoir reçu la veille une personne qui avait subi une agression. La municipalité a entrepris depuis très longtemps des démarches très importantes pour obtenir des moyens de sécurité plus importants sur la ville, notamment une augmentation du nombre de policiers. Toutefois, il ne faut pas oublier les conséquences de la politique menée par Nicolas SARKOZY qui a supprimé 13 000 agents de police au niveau national et ultra-marin. C'est énorme de perdre 13 000 policiers, c'est autant de moyens y compris pour les villes comme Stains pour pouvoir assurer la sécurité dont attend évidemment et avec toute légitimité l'ensemble de nos concitoyens (avec la suppression de la police de proximité qui était très importante). **Monsieur le Maire** annonce qu'il a prévu d'interpeller une nouvelle fois le Ministre de l'Intérieur et le Préfet sur ces questions. À l'instar de nombreux maires, de toute tendance politique confondue, des maires de droite, comme des maires de gauche, il est extrêmement préoccupé par la dégradation de la sécurité et l'importance des actes de violence qui peuvent être commis dans différentes villes.

Angèle DIONE salue le travail effectué pour la lutte contre les discriminations. Elle rappelle qu'elle représente la commune de Stains au sein de Plaine Commune sur cette question et affirme que la Ville est pionnière sur ce sujet parmi les autres villes membres de l'agglomération. La Ville de Stains porte ce projet financièrement et avec des moyens. Ce plan de prévention bénéficie au vivre ensemble puisque les différences doivent faire la force de la communauté et non sa faiblesse. Angèle DIONE félicite la municipalité, les associations et les services qui travaillent sur le territoire qui ont œuvré ensemble pour aboutir à ce plan de prévention.

Monsieur le Maire la remercie pour cette intervention et félicite à son tour les acteurs qui ont permis la réalisation de ce plan de prévention.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR).

APPROUVE la démarche partenariale proposée avec le Commissariat général à l'Égalité des Territoires (CGET), la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) et le Défenseur des Droits.

APPROUVE l'élaboration du Plan territorial de Prévention et de Lutte contre les discriminations.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération et à signer les actes en découlant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès des différents partenaires institutionnels l'attribution de subventions pour soutenir la mise en place de ce plan.

Avant de passer au dernier rapport, Monsieur le Maire apporte un complément sur l'affaire n°21 relatif au Fonds d'Initiatives Associatives (FIA). Il précise qu'au regard du projet de délibération il faut approuver la charte de fonctionnement du Fonds d'initiatives associatives ainsi que le soutien financier de la commune qui s'élève à 2 000,00 € pour l'année 2015.

Les conseillers délibèrent sur ledit projet.

Affaire n°23 – Modalités d'attribution d'une subvention versée à l'association « L.E.I.L.A (Les Enfants Inadaptés et Leurs Amis) » – Deuxième train

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

Angèle DIONE indique qu'il s'agit d'attribuer une subvention de 1 900,00 € à l'association L.E.I.L.A (Les Enfants Inadaptés et Leurs Amis) au titre de l'année 2015.

Monsieur le Maire rappelle que les élus siégeant dans l'association ne peuvent pas prendre part au débat et au vote : il s'agit de Nabilla AKKOUCHE, Larbi LEBIB, Philippe LE NAOUR, François VIGNERON, Zaïha NEDJAR, Farida AOUDIA-AMMI et Azzédine TAÏBI.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Olivier MATHIS, Mme Najja AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Kassem IDIR, Mme François ABDERDIDE par mandat, Mme Karine KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT par mandat, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR), **7 non-participations au vote en qualité de conseillers intéressés** (M. Azzédine TAÏBI, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Zaïha NEDJAR, M. Larbi LEBIB).

ACCORDE à l'association « L.E.I.L.A (Les Enfants inadaptés et Leurs Amis) » une subvention de 1 900,00 € au titre de l'année 2015.

DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**** *** ****

Monsieur le Maire souhaite à l'ensemble des Conseillers municipaux de très belles fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt et une heures et cinquante-quatre minutes.

Le secrétaire,
Abdelfattah MESSOUSSI



Le Maire,
Azzédine TAÏBI

